



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR & CHALLENGE 2026

1. GENERALITES

- Les réunions du club auront lieu dans un local à définir.
Dates prévues: elles seront fixées en fonction de la disponibilité du local.
Voir sur le site du club <http://www.marchinautomobileclub.be/>) et la page FACEBOOK Marchin Automobile Club asbl.
- La personne habilitée pour la délivrance de licences provinciales est:
HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 - 4500 TIHANGE 0497 /22.40.29 - jm.legrand@marchinautomobileclub.be

Les licences seront délivrées aux réunions ou sur rendez-vous avec le responsable, le délai pour l'obtention d'une licence est de minimum **2 semaines** à partir de la rentrée du **formulaire complet**.

Les cartes pilotes sont payables à l'obtention du formulaire de licence.
- Toute personne pourra se faire membre du Marchin Automobile club (MAC) du 1er janvier au 31 décembre.

Soit :

- membre adhérent pilote (carte à 25€)
- membre adhérent sympathisant (carte à 10€)
- Les points ne seront comptabilisés qu'à dater du jour de l'inscription du membre.
- L'approbation d'un membre se fera par le Comité.
- La délivrance des cartes de membres se fera par le responsable des licences ou le cas échéant par le Président mais uniquement carte sympathisant.
- Les présences seront prises lors de chaque réunion jusque 23 heures par un membre du comité.

2. CHALLENGE PILOTE

REGLEMENT

- Etre membre **ADHERENT Pilote**.
- Avoir été classé à un minimum de **2 épreuves**
- Apposer **1 autocollant du MAC (visible)** sur la voiture de compétition.
- Tout membre se rendant coupable d'un acte ANTI-SPORTIF se verra **EXCLU** de tout challenge.
- **Obligation** de rentrer le **classement officiel** auprès du responsable des classements **SAUF pour les épreuves ASAF**, soit par voie postal, soit par mail à : THOMAS WATHELET, Rue madame thonus-joie,3 à 4570 Marchin
GSM : 0499/38.76.45
E-mail : secretariat@marchinautomobileclub.be
- Pour les épreuves du mois de Décembre, les classements seront acceptés jusqu'au 31 Décembre minuit, sous peine de non comptabilisation.

ATTRIBUTION DES POINTS

CLASSEMENT PAR DISCIPLINE

Tous les résultats seront repris dans les différentes disciplines

Les Points de classe.

- 1 = 30 points
- 2 = 29 points
- 3 = 28 points
- 4 = 27 points
- 5 = 26 points ETC.....

Il y aura différents classements:

- SLALOM
- COURSE DE CÔTE
- RALLYE
- COPILOTE (exclusion passager slalom)
- B-SHORT
- KART CROSS

Rétribution : Une coupe sera décernée aux 3 premiers de chaque discipline et ayant 2 épreuves au minimum classées. **(Présents à la remise des prix)**

CLASSEMENT GENERAL

Les **15 meilleurs résultats** seront repris dans le classement + **les points de classe**.

Exemple :

100 voitures au départ : le 1er au général 100 points et le 100ème au général 1 point

Le 1° au général 100 points + 30 points de classe = 130 points

REMARQUE : quand un pilote s'inscrit avec deux véhicules dans la même épreuve, on ne retiendra que le meilleur résultat comptabilisé à chaque épreuve.

Une coupe sera décernée à chaque pilote classé (2 épreuves min) et présent à la remise des prix

CHALLENGE CLUB PILOTE

- Le nombre de présence aux réunions est fixé à un minimum de XXX (l'année civile débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre)
- Avoir participé à un **minimum de 2 épreuves** (les épreuves valables sont les provinciales, régionales, nationales et internationales reconnues par les fédérations).
- Pour la bonne survie du club, **1 coup de main** est demandé lors d'une de nos épreuves aux membres pilotes.

RECOMPENSE

- Seules **les heures de coup de main** compteront pour **l'obtention éventuelle** d'une récompense en fin d'année
- **Les pilotes qui ne seront pas présents** à la remise des prix **en perdront le bénéfice** sauf motif d'excuse valable adressé au président du MAC.

CHALLENGE SUPPLEMENTAIRE

Règlement: A DEFINIR.

3. ET LES AUTRES

Pour la bonne survie du club, les bénévoles sont évidemment les bienvenus pour nous donner un coup de main et ne manquerons pas d'être récompensés lors de notre remise des prix.

Chaque membre est censé avoir pris connaissance du présent règlement.

Tous cas non repris dans ce règlement sera tranché par le Conseil d'Administration.

Toute réclamation pourra être adressée au président du club et sera délibérée lors des réunions du conseil d'administration.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Président:

Legrand Jean-Marc 085/21.32.52 après 19H00

Secrétaire : Wathelet Thomas 0499/38.76.45

